ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comités et conseils

Question écrite n° 55661

Texte de la question

M. Xavier Deniau demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il est exact qu'un projet de loi, valant amnistie des irrégularités graves commises par l'UNEF-ID, soit actuellement en préparation. Il souligne le fait que ces irrégularités doivent être sanctionnées et non pas ratifiées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque l'annulation par la juridiction administrative des opérations électorales de désignation des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche organisées en 1998. Aucune validation législative des opérations électorales annulées n'est envisagée. De nouvelles élections se sont déroulées au mois de juillet 2000 et ont permis la désignation régulière de nouveaux représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. En revanche, on peut observer que le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche a été consulté entre 1998 et 2000 sur de nombreux actes réglementaires dont la légalité pourrait, en raison de l'annulation des opérations électorales, être mise en cause à l'occasion de recours formés devant la juridiction administrative. Le législateur pourrait reconnaître l'intérêt général qui s'attache à prévenir de tels contentieux en adoptant une disposition de validation, qui ne peut en aucune manière être qualifiée d'amnistie.

Données clés

Auteur : M. Xavier Deniau
Circonscription : Loiret (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 55661
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7256
Réponse publiée le : 26 février 2001, page 1243